



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA POLICE NATIONALE**

**DIRECTION CENTRALE
DE LA
POLICE JUDICIAIRE**

PV n° 10-00004/ 82

AFFAIRE CONTRE :

X...

corruption

OBJET :

Examen scellé

DCNS/M/BOISSIER/DEUX



PROCES – VERBAL

L' An deux mil onze, -----
Le dix neuf mai-----
à quinze heures -----

Nous, **Arnaud RYCKEWAERT**
Brigadier Chef de Police

en fonction à la
Direction Centrale de la Police Judiciaire
Sous - Direction de Lutte contre la
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière
Division Nationale d' Investigations Financières

D121/
2 pages

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l'Intérieur 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.-----

---Étant au service,---

---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9202/4 délivrée par Monsieur Nicolas HEITZ, Vice Procureur au Parquet de Paris, en date du 28/12/2009.-----

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale-----

---Procédons à l'analyse du scellé DCNS/M/BOISSIER/DEUX contenant un ensemble de documents liés à la Malaisie, constitué lors de la perquisition des locaux de DCNS.---

---Précisons que ce scellé contient certains documents rédigés en langue anglaise dont nous procédons à la traduction nécessaire à nos constatations.---

---Constatons les éléments suivants :-----

---**Cote 1** : une lettre de Jean Marie POIMBOEUF PDG de DCNI datée du 04/06/2004 adressée à Son Excellence Mme TUNKU DATUK NAZIHAN TUNKU MOHAMED RUS, Ambassadeur de Malaisie en France, s'excusant de ne pas avoir pu la rencontrer avant son départ.-----

---**Cotes 2 et 3** : une lettre de Jean Marie POIMBOEUF PDG de DCNS datée du 18/04/2008 adressée à l'Amiral DATUK ABDUL AZIZ JAAFAR, chef de la Marine Malaisienne, proposant à ce dernier une rencontre lors de son prochain déplacement en mai afin d'évoquer la Joint Venture. -----

---**Cote 4** : un courrier de Jean Marie POIMBOEUF PDG de DCN datée du 07/07/2004 adressé à YAB DATUK SERI ABDULLAH AHMAD BADAWI, Premier Ministre de la Malaisie, ayant pour objet sa visite en France le 21/07/2004.-----

---**Cote 5** : un courrier de Jean Marie POIMBOEUF PDG de DCN daté du 28/07/2004 adressé à Monsieur Jean Paul PANIE, directeur de relations internationales à la DGA au sujet d'une rencontre avec Monsieur BADAWI le mercredi 21 juillet 2004. Monsieur POIMBOEUF évoquant notamment la base de SABAH.-----

---**Cote 6** : un courrier de Monsieur Bernard PLANCHAIS Vice Président de DCNS daté du 24/02/2010 adressé à Dato NADZRI bin SIRON PERO 2, Ministre de la Défense en Malaisie, et concernant le remplacement de Didier HUSSON.-----

---**Cote 7** : un courrier de Monsieur Bernard PLANCHAIS Vice Président de DCNS daté du 24/02/2010 adressé à l'Amiral TAN SRI AZIZ bin JAAFAR, chef de la Marine Malaisienne, et concernant le

D121/2

remplacement de Didier HUSSON.---

---**Cote 8 à 10** : une note de Xavier MARCHAL directeur de la branche Systèmes de Combat et Equipement de DCN datée du 21/01/2003 concernant le contrat SUBTICS (système de combat).---

---**Cotes 11 à 12** : Un courrier d'Alain BOVIS, directeur général de ARMARIS daté du 26/06/2003 adressé à F. GAYET de THALES et JM POIMBOEUF de DCN et concernant la novation du contrat SCORPENE permettant son transfert de DCNI à ARMARIS.---

---**Cotes 13 à 38** : un courrier de Monsieur Antoine SALICETO, directeur du Département sous marins de ARMARIS daté du 05/12/2002 adressé à Patricia LAPLAUD au Ministère de l' Economie, des Finances et du Budget et joignant **un projet de contrat Réfléchi SCORPENE MALAISIE** selon lequel DCNI vend à ARMARIS la part DCN relative au contrat principal, SOFRANTEM conservant son rôle habituel.----

---**Cotes 39 à 40** : un fax de Philippe JAPIOT de DCNI daté du 09/12/2002 adressé à J.MOUYSSET de DCN et Ph. JOST de la DGA ayant pour objet le transfert à ARMARIS du contrat SCORPENE MALAISIE, joignant un courrier de Alain BOVIS Directeur Général d' ARMARIS à Philippe JAPIOT de DCNI concernant la signature avec IZAR de l'avenant au contrat principal formalisant le transfert des droits et obligations de DCNI à ARMARIS.----

---**Cotes 41 à 42** : un courrier daté du 09/12/2002 de Philippe JAPIOT PDG de DCNI à Alain BOVIS de ARMARIS concernant l'avenant au contrat principal formalisant le transfert des droits et obligations de DCNI à ARMARIS.----

---**Cotes 43 à 44** : un courrier de Alain BOVIS, directeur général de ARMARIS daté du 19/05/2006 adressé à Alain FOUGERON de DCN concernant la contestation des prix des éléments constitutifs des Listes de rechange et outillage par le client.----

---Dont acte,-----

